



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 21 janvier à Bruxelles

Les ministres se réuniront à 9 heures pour un petit-déjeuner de travail. Ils entendront un compte rendu de la réunion de l'Eurogroupe du 20 janvier et feront le point sur le processus de nomination d'un candidat européen à la présidence de la BERD.

La session du Conseil Ecofin devrait débiter à 10 heures. Elle sera présidée par le vice-Premier ministre et ministre des finances de la Croatie, Zdravko Marić.

~ ~ ~

Les ministres des finances procèderont à un échange de vues sur les défis fiscaux liés à la numérisation. Ils feront le point sur les négociations en cours dans le cadre de l'OCDE sur la réaffectation des bénéfices réalisés par les entreprises numériques et sur la fixation d'un taux d'imposition minimal pour les entreprises multinationales.

La Commission fera également une présentation sur les aspects économiques et financiers de son pacte vert pour l'Europe, dévoilé le 11 décembre 2019.

Le Conseil lancera l'exercice 2020 du Semestre européen. La Commission présentera la stratégie de croissance annuelle, le rapport sur le mécanisme d'alerte et la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

La présidence croate présentera les grandes lignes de son programme de travail sur les questions économiques et financières.

~ ~ ~

L'Eurogroupe se réunira à partir de 15 heures en configuration ordinaire afin de discuter de la mission intérimaire du FMI dans le cadre des consultations menées avec la zone euro au titre de l'article IV, ainsi que du projet de plan budgétaire actualisé du Portugal. En outre, la Commission présentera son projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

À partir de 16 h 30, l'Eurogroupe se réunira en configuration ouverte pour faire le point sur les résultats du sommet de la zone euro du 13 décembre 2019.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir);
- à l'issue de la session du Conseil (mardi, à l'heure du déjeuner).

[Page de la session Ecofin](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Conseil Ecofin - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

Programme de travail de la présidence

La présidence croate présentera ses priorités dans le domaine des affaires économiques et financières (Ecofin) pour la durée de son mandat, qui va de janvier à juin 2020.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues.

Dans le domaine Ecofin, les priorités de la présidence croate seront les suivantes:

- promouvoir des initiatives qui encouragent les processus de réforme et la convergence entre les États membres;
- renforcer l'UEM et le rôle international de l'euro;
- développer l'union des marchés des capitaux;
- engager des initiatives qui favorisent l'approfondissement du marché unique;
- promouvoir des mesures et des activités visant à atténuer les effets budgétaires négatifs de l'évolution démographique;
- promouvoir un système fiscal transparent, efficace et durable qui contribue au marché unique;
- mettre en place des services douaniers plus efficaces et mieux équipés aux frontières extérieures de l'UE.

[Programme de la présidence croate](#)

Semestre européen 2020

Le Conseil va engager le processus annuel du Semestre européen prévoyant un contrôle des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres.

La Commission présentera trois documents:

- une [stratégie annuelle pour une croissance durable](#) mettant en exergue les principaux défis pour 2020;
- un [rapport sur le mécanisme d'alerte](#), qui marque le point de départ de la procédure annuelle concernant les déséquilibres macroéconomiques;
- un [projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#).

Le Conseil procédera à un échange de vues.

Il devrait approuver la recommandation et adopter des conclusions sur les deux rapports lors d'une session prévue le 18 février 2020. Le Semestre européen 2020 s'achèvera en juillet par l'adoption des recommandations par pays.

Stratégie annuelle pour une croissance durable

Le rapport établi par la Commission est le point de départ du Semestre européen 2020. Il expose les priorités les plus urgentes sur lesquelles l'UE et les États membres devraient mettre l'accent dans le domaine économique et social.

Le rapport remplace à partir de cette année l'"examen annuel de la croissance"; il définit une nouvelle stratégie sur la manière de relever les défis économiques qui se posent non seulement à court terme, mais aussi à plus long terme. On citera à ce titre la transition vers une économie durable et inclusive, les progrès technologiques, les solutions durables et les changements démographiques, dans le prolongement des priorités énoncées dans le pacte vert pour l'Europe.

En ce qui concerne 2020, la Commission note que l'économie européenne connaît sa septième année consécutive de croissance et qu'elle devrait continuer à se développer, quoique à un rythme plus modéré.

Rapport sur le mécanisme d'alerte

Dans son rapport, la Commission recense treize États membres qui pourraient présenter un déséquilibre macroéconomique et devraient faire l'objet d'un bilan approfondi en 2020.

Il s'agit de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de l'Espagne et de la Suède.

Tous ces États membres ont fait l'objet d'un bilan approfondi au cours du cycle annuel précédent de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et ont été considérés comme présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs. Les nouveaux bilans contribueront à déterminer si ces déséquilibres sont en voie de correction.

Recommandation concernant la politique économique de la zone euro

Cette recommandation annuelle est une composante essentielle du Semestre européen. Elle permet de mettre l'accent sur les priorités de la zone euro lors de l'élaboration des recommandations par pays, au printemps.

Dans le droit fil de la nouvelle stratégie économique, la recommandation de cette année met davantage l'accent sur les solutions à apporter aux défis à long terme tels que le changement climatique, la détérioration de la situation démographique et la transformation technologique.

La Commission recommande également à tous les États membres d'améliorer la productivité, d'approfondir encore le marché unique et de soutenir une transition juste et inclusive vers une économie verte et numérique compétitive. Elle appelle en outre à renforcer les systèmes d'éducation et de formation et l'investissement dans les compétences.

Dans le domaine budgétaire, la Commission privilégie la différenciation: les États membres affichant un haut niveau d'endettement public devraient placer la dette publique sur une trajectoire décroissante durable, et les États membres en situation budgétaire favorable devraient en profiter pour renforcer les investissements de qualité.

Enfin, la Commission appelle à réaliser des progrès ambitieux dans l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, en parachevant l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux, dans l'optique de renforcer le rôle international de l'euro et la souveraineté économique de l'Europe.

[Semestre européen 2020: calendrier du Conseil](#)

Les défis fiscaux liés au passage au numérique

Les ministres des finances procèderont à un échange de vues sur les défis fiscaux liés au passage au numérique. Les ministres feront le point de la situation afin de préparer les prochaines étapes qui auront lieu au sein de l'OCDE. L'OCDE a mené des travaux soutenus au cours des derniers mois en vue de parvenir à un accord sur l'architecture de la solution globale lors de la prochaine réunion du Cadre inclusif, qui se tiendra les 29 et 30 janvier 2020.

L'échange de vues s'inscrira dans le prolongement du débat Ecofin de novembre 2019 au cours duquel les ministres sont convenus d'axer les discussions de l'UE sur les trois actions suivantes:

- examiner, d'ici à la fin de l'année, les premières constatations concernant la compatibilité avec le droit de l'UE des solutions discutées au niveau de l'OCDE;
- travailler en priorité sur les analyses d'impact, que réalise actuellement la Commission;
- examiner certains éléments discutés au niveau de l'OCDE afin de répertorier les points présentant un intérêt commun pour les États membres de l'UE.

L'OCDE a entamé des travaux dans le cadre de sa "task force sur l'économie numérique" et a publié un [rapport intérimaire](#) en mars 2018 qui fournit une analyse de la création de valeur dans des modèles d'affaires nouveaux et en évolution dans le contexte du passage au numérique et des défis fiscaux qu'ils présentent.

Depuis, la task force a intensifié ses travaux sur la base de [propositions concrètes](#), et des consultations publiques ont été menées. L'OCDE a publié un [programme de travail](#) détaillé pour relever les défis fiscaux que pose la numérisation de l'économie. Ce programme a été approuvé par les ministres des finances du G20 lors de leur réunion du 9 juin 2019 à Fukuoka.

Les travaux menés actuellement par l'OCDE s'orientent autour de deux axes, qui sont tous deux considérés comme essentiels en vue d'une solution globale complète:

- le Pilier 1 traite de la réaffectation des bénéfices des entreprises qui sont passées au numérique et détermine de nouvelles règles concernant le lieu où l'impôt devrait être payé et la part des bénéfices devant être imposée dans une juridiction fiscale donnée.
- le Pilier 2 porte sur la mise au point d'un système qui garantisse que les entreprises opérant à l'échelle internationale acquittent un taux minimum d'impôt afin de protéger l'assiette fiscale des États contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

L'OCDE a mené des travaux soutenus au cours des derniers mois en vue de produire une première série de résultats d'ici à sa prochaine réunion, les 29 et 30 janvier 2020, ainsi que d'établir un rapport final avant la fin de l'année.

[Page web du Conseil sur l'imposition de l'économie numérique](#)

Pacte vert pour l'Europe - aspects économiques et financiers

La Commission européenne fera une présentation sur les aspects économiques et financiers de son [pacte vert pour l'Europe](#), qui a été présenté le 11 décembre 2019.

Le pacte vert pour l'Europe constitue un ensemble de propositions de mesures visant à permettre aux entreprises et aux citoyens européens de bénéficier de la transition de l'UE vers la neutralité climatique. Ces mesures transformeront l'économie de l'UE, ce qui aura des répercussions sur des domaines allant des secteurs de l'énergie et des transports à l'industrie et à l'agriculture. Dans le même temps, le pacte vert pour l'Europe vise à faire en sorte que la transition soit juste et socialement équitable, sans laisser personne de côté.

Le train de mesures concerne de nombreux domaines d'action. La Commission a établi les priorités suivantes:

- renforcer les ambitions climatiques de l'UE pour 2030 et 2050;
- un approvisionnement énergétique propre, abordable et sûr;
- mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre;
- construction et rénovation économes en énergie et en ressources;
- accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente;
- "de la ferme à la table": concevoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement;
- préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité;
- une ambition "zéro pollution" pour un environnement exempt de substances toxiques.

Parallèlement, le principe de durabilité sera intégré dans toutes les activités de l'UE. À cet égard, les aspects économiques et financiers joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, dans la mesure où la réalisation des objectifs ambitieux nécessitera des investissements considérables tant du secteur public que du secteur privé.

Le 14 janvier 2019, la Commission a présenté un [plan d'investissement pour une Europe durable](#) destiné à répondre aux besoins de financement supplémentaires. Ce plan conjugue à la fois un financement spécifique provenant du budget de l'UE et d'autres sources permettant de financer des investissements durables, et des propositions de modification du cadre européen d'investissement afin de faciliter les investissements écologiques. Il vise à mobiliser au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements au cours des dix prochaines années. La Commission propose d'y parvenir grâce à des dépenses financées sur le budget de l'UE et à un apport de fonds privés par la mobilisation de garanties au titre du programme InvestEU. Le plan prévoit également un rôle accru de la BEI dans le financement de projets durables.

En outre, la Commission a proposé un mécanisme pour une transition juste, qui relève également du plan d'investissement pour une Europe durable. L'objectif de ce mécanisme est de soutenir les citoyens et les régions les plus touchés par la transition verte et de faire ainsi en sorte que cette transition soit menée d'une manière socialement équitable et inclusive. Il reposera sur trois piliers:

- [un Fonds pour une transition juste](#),
- un dispositif spécifique pour une transition juste, qui relèvera d'InvestEU,
- une nouvelle facilité de prêt au secteur public, pour la mobilisation d'investissements supplémentaires par la Banque européenne d'investissement.

Ces mesures seront accompagnées d'une assistance technique et de services de conseil aux régions touchées.

La mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe aura également des incidences sur la fiscalité et les règles budgétaires. Dans le cadre des négociations sur le CFP, la Commission a proposé de mobiliser de nouvelles ressources propres de l'UE, par exemple en créant une taxe sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés, ou en allouant au budget de l'UE une partie des recettes issues de la mise aux enchères dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Celle-ci réfléchira également à la modernisation de son cadre en matière de taxation de l'énergie et envisagera la possibilité de mettre en place une taxe carbone aux frontières, des propositions de la Commission devant être présentées sur ces deux questions au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, dans sa communication, la Commission appelle les budgets nationaux à jouer leur rôle dans la transition. À cet égard, elle prévoit d'inclure une référence aux investissements publics verts dans le cadre de son examen du cadre européen de gouvernance économique, qui sera réalisé dans les semaines à venir.

Enfin, la Commission prévoit de proposer une nouvelle stratégie de financement durable au cours du troisième trimestre de 2020. Elle s'appuiera sur les réformes adoptées récemment, en particulier la taxinomie de la finance durable, dont l'adoption devrait intervenir au premier semestre de 2020. La Commission devrait réexaminer la "directive sur la communication d'informations non financières" afin d'accroître la transparence des entreprises vis-à-vis des investisseurs en ce qui concerne les données relatives au climat et à l'environnement. La stratégie devrait également examiner comment mieux gérer et intégrer les risques climatiques dans le système financier, notamment en évaluant le caractère approprié des exigences de fonds propres existantes pour les actifs verts.

Divers

Législation sur les services financiers

Sous le point "Divers", le Conseil sera informé des travaux menés sur les propositions législatives.

[Note de janvier 2020 sur l'état d'avancement des travaux sur les dossiers législatifs concernant les services financiers](#)